

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

RÈGLEMENT N° 264-2019

« Ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2020 »

Attendu que dans ses prévisions budgétaires 2020 adoptées le 27 novembre 2019, la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy a prévu l'imposition des quotes-parts pour l'année financière 2020 afin d'assumer les diverses responsabilités sous sa juridiction;

Attendu qu'il est nécessaire de répartir ces quotes-parts selon la loi ou les mécanismes convenus par les municipalités;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 27 novembre 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un règlement portant le numéro 264-2019 ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2020 soit adopté, et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement, et ce règlement est et sera connu sous le numéro 264-2019.

Article 2

Il est par le présent règlement imposé aux municipalités ci-après énumérées, les quotes-parts suivantes pour les diverses activités sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

a) Activité – Aménagement et développement

Chambord	43 983,93	\$
Lac-Bouchette	26 610,12	
La Doré	19 126,49	
Roberval	183 325,35	
Saint-André	8 167,05	
Saint-Félicien	203 552,81	
Saint-François-de-Sales	9 079,38	
Sainte-Hedwidge	13 315,29	
Saint-Prime	49 350,75	
Territoire non organisé	14 988,67	
Total :	571 499,84	\$

b) Activité – Code municipal

Chambord	2 196,00	\$
Lac-Bouchette	1 416,00	
La Doré	1 428,00	
Saint-André	1 019,00	
Saint-François-de-Sales	1 019,00	
Sainte-Hedwidge	1 019,00	
Saint-Prime	2 670,00	
Total :	10 767,00	\$

c) Activité – Gestion des déchets

Chambord	267 032,78	\$
Lac-Bouchette	193 309,02	
La Doré	169 388,91	
Roberval	1 061 707,01	
Saint-André	62 450,07	
Saint-Félicien	1 221 002,21	
Saint-François-de-Sales	82 244,49	
Sainte-Hedwidge	108 635,30	
Saint-Prime	332 912,42	
Total :	<u>3 498 682,21</u>	\$

d) Activité – Sécurité publique

Chambord	0,00	\$
Lac-Bouchette	0,00	
La Doré	0,00	
Roberval	0,00	
Saint-André	0,00	
Saint-Félicien	0,00	
Saint-François-de-Sales	0,00	
Sainte-Hedwidge	0,00	
Saint-Prime	0,00	
Total :	<u>0,00</u>	\$

e) Activité – Transport collectif et adapté

Chambord	8 074,80	\$
Lac-Bouchette	5 349,55	
La Doré	6 372,67	
Roberval	45 631,78	
Saint-André	2 151,75	
Saint-Félicien	46 875,11	
Saint-François-de-Sales	2 959,23	
Sainte-Hedwidge	4 009,87	
Saint-Prime	12 323,24	
Total :	<u>133 748,00</u>	\$

f) Activité – Évaluation

Chambord	64 971,12	\$
Lac-Bouchette	67 672,55	
La Doré	38 538,13	
Roberval	177 233,81	
Saint-André	19 593,92	
Saint-Félicien	225 714,62	
Saint-François-de-Sales	24 689,03	
Sainte-Hedwidge	29 886,72	
Saint-Prime	63 569,11	
Territoire non organisé	86 473,00	
Total :	<u>798 342,01</u>	\$

g) Activité – Mise en commun de services

Chambord	15 039,26	\$
Lac-Bouchette	9 487,96	
La Doré	8 938,61	
Saint-André	3 339,46	
Saint-François-de-Sales	4 187,94	
Sainte-Hedwidge	5 865,17	
Saint-Prime	19 609,96	
Territoire non organisé	2 956,63	
Total :	<u>69 424,99</u>	\$

h) Activité – Administration

Chambord	44 716,10	\$
Lac-Bouchette	27 278,40	
La Doré	20 833,33	
Roberval	192 188,35	
Saint-André	8 619,58	
Saint-Félicien	211 553,90	
Saint-François-de-Sales	9 857,65	
Sainte-Hedwidge	14 296,54	
Saint-Prime	51 755,70	
Territoire non organisé	13 983,07	
Total :	595 082,62	\$

i) Activité – Circuit cyclable

Chambord	42 418,00	\$
Roberval	89 739,00	
Saint-Félicien	97 800,00	
Saint-Prime	41 713,00	\$
Total :	271 670,00	\$

Article 3

Les quotes-parts seront payables de la façon suivante :

- a) Aménagement : 50 % payable à la réception de la facture;
50 % payable le 30 juin 2020;
- b) Code municipal : 100 % payable à la réception de la facture;
- c) Gestion des déchets : par paiements mensuels égaux;
- d) Sécurité publique : 100 % payable à la réception de la facture;
- e) Transport collectif et adapté : 16,67 % à la réception de la facture;
10 paiements mensuels égaux par la suite, à la fin de chaque mois, à compter du 28 février 2020;
- f) Évaluation : 16,67 % à la réception de la facture;
10 paiements mensuels égaux par la suite, à la fin de chaque mois, à compter du 28 février 2020;
- g) Mise en commun de services : 50 % payable à la réception de la facture;
50 % payable le 30 juin 2020;
- h) Administration : 50 % payable à la réception de la facture;
50 % payable le 30 juin 2020;
- i) Circuit cyclable : 50 % payable à la réception de la facture;
50 % payable le 30 juin 2020.

Article 4

Il est par le présent règlement décrété que les coûts de toute intervention sur un cours d'eau municipal seront imposés à la ou aux municipalités concernées par les travaux, selon le principe de la superficie contributive du bassin versant.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Adopté lors de la séance du 10 décembre 2019.

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy tenue le mardi 10 décembre de l'an deux mille dix-neuf.

Donné à Roberval ce treizième jour de décembre de l'an deux mille dix-neuf.

Copie certifiée conforme



Steeve Gagnon
Directeur général adjoint

ANNEXE « A »

Les ICI ayant un code d'utilisation de :

- 4611 : Garage de stationnement pour automobiles
- 4612 : Garage de stationnement pour véhicules lourds
- 4621 : Terrain de stationnement pour automobiles
- 4623 : Terrain de stationnement pour véhicules lourds
- 4622 : Assiette d'autoroute utilisée à des fins lucratives
- 4620: Terrain de stationnement pour automobiles et assiette d'autoroute
- 4621 : Terrain de stationnement pour automobiles
- 4631 : Stationnement intérieur
- 4632 : Stationnement extérieur
- 4633 : Espace de rangement
- 4711 à 4719 : Communication, centre et réseau téléphonique
- 4732 : Station et tour de transmission pour la radio
- 4742 : Station et tour de transmission pour la télévision
- 4822 : Distribution locale d'électricité
- 4823 : Transport et gestion du gaz par canalisation
- 4824 : Centre d'entreposage du gaz
- 4825 : Distribution locale du gaz
- 6113 : Guichet automatique
- 6371 : Entreposage de produits de la ferme et silos
- 6372 : Entreposage en vrac à l'extérieur
- 6374 : Armoire frigorifique
- 6378 : Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux
- 7421 à 7423 : Terrain de jeux et piste athlétique
- 7431 : Plage